

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-466 DU 22 SEPTEMBRE 1999

Chargeant Monsieur Joseph Sourou ATTIN,
Ministre des Travaux Publics, et des Transports
de l'intérim de Monsieur Théophile NATA, Ministre
du Développement Rural Pour compter du 22
septembre 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du
Gouvernement ;

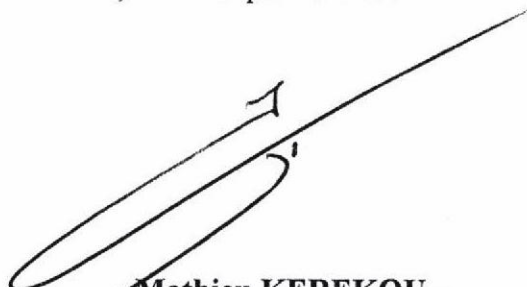
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 22 septembre 1999, Monsieur Joseph Sourou ATTIN,
Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre du
Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Théophile NATA.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 22 Septembre 1999

Par Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MPTPT 4
MDR 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-